

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.155

L'An deux Mille Quatorze, le 6 novembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECO, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Marie-José DAUZIDOU représentée par M. Patrick MARENGO  
M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX  
Mme Nancy LEFÈVRE représentée par M. Bernard GIRAUD

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Madame Florence DEAU a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DECLASSEMENT DE PARCELLES SITUÉES BOULEVARD FRANCK LAMY A ROYAN, CADASTRÉES SECTION AM N° 101p, N° 132p, N° 135p ET N° 139p, ABRITANT DES BATIMENTS ET DES BUNGALOWS DESTINÉS A DES ORGANISMES ADMINISTRATIFS, SYNDICAUX ET ASSOCIATIFS

RAPPORTEUR : Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

VOTE : UNANIMITÉ

La ville de ROYAN est propriétaire de parcelles de terrains à bâtir situées boulevard Franck LAMY à Royan, cadastrées section AM N° 101p, N° 132p, N° 135p et N°139p, représentant une superficie approximative de 5 025 m<sup>2</sup> et abritant des bâtiments et bungalows destinés aux organismes administratifs, syndicaux et associatifs suivants :

- la Médecine scolaire,
- les permanences d'organismes administratifs et de syndicats,
- la Croix Rouge,
- le Secours Populaire,
- l'Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (UNRPA),
- le Pôle Jeunesse.

Suite à la décision de désaffectation de ce terrain d'assiette, des bâtiments et des bungalows, par délibération de ce jour, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver, conformément à l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, le déclassement du domaine public de cet ensemble immobilier.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et suivants,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 2141-1 et suivants,
- Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L. 141-3,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de déclasser du domaine public communal les parcelles situées boulevard Franck LAMY à Royan, cadastrées section AM N° 101p, N° 132p, N° 135p et N°139p, abritant des bâtiments destinés à des organismes administratifs, syndicaux et associatifs, tels qu'ils figurent dans la zone jaune sur le plan joint,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à prendre toutes les dispositions et actes nécessaires pour y procéder.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 novembre 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO



**Outil de mesure**

- Ligne
- Polygone

Périmètre : 406.63m  
Surface : 5 025.98m<sup>2</sup>

Recommencer

